

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – wmo.int

Notre réf.: 6757073/2026/SG/GBS

12 juin 2026

Annexe: 1

Objet: Examen, par le Corps commun d'inspection, des structures des organes directeurs de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

Madame, Monsieur,

Par sa [résolution 41\(Cg-19\)](#) – Mesures issues de l'évaluation de la réforme de la gouvernance de l'OMM, le Congrès météorologique mondial a prié le Conseil exécutif de commander une évaluation externe de l'efficacité et de l'efficacité des organes et structures de l'OMM afin d'éclairer les décisions qu'il prendrait à sa vingtième session.

Via sa [résolution 13 \(EC-79\)](#) – Évaluation externe de l'efficacité et de la productivité des organes et des structures de l'OMM, le Conseil exécutif a répondu à la demande formulée par le Congrès en priant la Secrétaire générale de confier cette évaluation externe au Corps commun d'inspection.

À l'issue de l'examen mené par le Corps commun d'inspection, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de celui-ci, intitulé *Review of governing body structures in the World Meteorological Organization* (Examen des structures des organes directeurs de l'Organisation météorologique mondiale) ([JIU/REP/2026/2](#)) (voir l'[annexe](#)). La traduction de ce rapport en arabe, chinois, espagnol, français et russe est disponible sur le mini-site de la quatre-vingtième session du Conseil exécutif (document [EC-80/INF. 5.1](#)).

Ce rapport du Corps commun d'inspection, qui contient 11 recommandations adressées aux organes directeurs de l'OMM et une recommandation adressée à la Secrétaire générale, sera examiné au titre de l'ordre du jour des quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions du Conseil exécutif, soit en 2026 et 2027, en vue d'adresser d'éventuelles recommandations au Vingtième Congrès (2027).

En vous remerciant du soutien constant que vous apportez à l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Celeste Saulo
Secrétaire générale

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie

OBSERVATIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR LE RAPPORT DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTITULÉ *REVIEW OF GOVERNING BODY STRUCTURES IN THE WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION* (EXAMEN DES STRUCTURES DES ORGANES DIRECTEURS DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE) (JIU/REP/2026/2)

Observations générales

1. La Secrétaire générale se félicite du caractère exhaustif et de la qualité du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Review of governing body structures in the World Meteorological Organization* (Examen des structures des organes directeurs de l'Organisation météorologique mondiale). À cet égard, la Secrétaire générale tient à remercier tous les Membres et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport.
2. Le Secrétariat a reçu le projet de rapport le 9 mars 2026 et a communiqué ses observations le 25 mars 2026. Par la suite, il a reçu un exemplaire préliminaire le 20 avril 2026 et le rapport final le 5 mai 2026. La Secrétaire générale estime que les observations formulées par le Secrétariat ont été dûment prises en compte dans le rapport final.
3. Le Comité consultatif en matière de politiques générales, relevant du Conseil exécutif, a examiné le rapport lors de sa deuxième session de 2026, tenue le 30 avril dernier. Il a recommandé au Conseil exécutif de créer, à sa quatre-vingtième session, une équipe spéciale chargée d'analyser en détail le rapport et les recommandations qu'il contient et de rendre compte de cette analyse au Conseil exécutif, à sa quatre-vingt-unième session, en 2027, afin que ce dernier puisse donner suite à ses conclusions et adresser d'éventuelles recommandations au Vingtième Congrès.

Observations spécifiques

4. Conformément à la résolution 13 (EC-79), le Secrétariat a pris des mesures pour transmettre le rapport et les recommandations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 au Conseil exécutif, à sa quatre-vingtième session, y compris un projet de résolution.
5. La Secrétaire générale approuve et accepte la recommandation 11. Par ailleurs, elle souhaite formuler les observations ci-après à ce sujet:
 - a) L'OMM et ses Membres sont des sources fiables d'informations solides et fondées sur des données probantes à l'appui de la prise de décisions en météorologie et en hydrologie à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Il est toutefois possible de renforcer l'influence de l'Organisation sur les processus mondiaux relevant de son mandat;
 - b) Le renforcement des liens entre l'OMM et le système des Nations Unies est depuis longtemps considéré par la Secrétaire générale comme une priorité stratégique visant à intensifier la contribution de l'OMM et des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) à la réalisation des objectifs mondiaux;
 - c) La Secrétaire générale estime elle aussi qu'un renforcement de la collaboration avec les entités du Secrétariat de l'ONU, les Membres et les mécanismes de coordination interinstitutions peut contribuer à mieux faire connaître le savoir-faire de l'OMM et favoriser la mise en place de partenariats et les possibilités de mobilisation de ressources. Elle convient en outre que l'Initiative «Alertes précoces pour tous» a constitué un pas important dans cette direction;
 - d) La Secrétaire générale fait remarquer que l'OMM a toujours fonctionné selon des caractéristiques institutionnelles distinctes de celles du système des Nations Unies dans son ensemble, dans la mesure où les priorités organisationnelles, les processus de planification, les mécanismes de compte rendu et les profils de personnel correspondants ont été largement déterminés par les activités et les

besoins des SMHN. Elle note en outre que des efforts sont déjà déployés pour renforcer la collaboration avec les entités du système des Nations Unies, les Membres et les initiatives multilatérales et qu'il est possible d'en tirer parti. Ainsi, un projet de décision sera présenté à la quatre-vingtième session du Conseil exécutif (projet de décision 4.1/1) en vue de donner la priorité à la collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement au plan mondial et régional, à l'appui de l'exécution globale des programmes de ce système, tout en améliorant la visibilité de l'OMM et les efforts de mobilisation des ressources;

- e) Dans le cadre de la mise en œuvre de cette recommandation, le Secrétariat s'appuiera sur les mécanismes actuels de coordination et de sensibilisation pour élaborer une stratégie de communication cohérente et ciblée, conforme aux priorités stratégiques de l'OMM, tout en envisageant des mesures supplémentaires pour renforcer l'engagement et l'intégration de l'OMM dans les processus à l'échelle du système des Nations Unies, dans l'intérêt de ses Membres.

6. La Secrétaire générale rendra compte de la mise en œuvre de la recommandation 11 et d'autres recommandations contenues dans le document JIU/REP/2026/2 via les rapports périodiques généraux sur les recommandations du Corps commun d'inspection présentés au Conseil exécutif et au Congrès.
